GROUPEMENT DE COMMANDES

VILLE DE Leers CCAS DE Leers

MARCHE DE FOURNITURES

FOURNITURE DE MATERIELS D'ELECTRICITE, DE QUINCAILLERIE, DE PLOMBERIE, DE MENUISERIE ET DE PEINTURE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES:
JEUDI 17 DECEMBRE 2026 À 12H00

Groupement de commande
Ville de LEERS
Hôtel de Ville
25 rue de Lys
59115 LEERS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	FOURNITURE DE MATERIELS D'ELECTRICITE, DE QUINCAILLERIE, DE PLOMBERIE, DE MENUISERIE ET DE PEINTURE
	Mode de passation	Appel d'offres Ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commandes
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an
	Négociation	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....5
2 - Conditions de la consultation....5
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....5
2.4 - Développement durable....5
3 - Conditions relatives au contrat....5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité....6
4 - Contenu du dossier de consultation....6
5 - Présentation des candidatures et des offres....6
5.1 - Documents à produire....6
6 - Conditions d'envoi et de remise des plis....8
6.1 - Transmission électronique....8
6.2 - Transmission sous support papier....8
7 - Examen des candidatures et des offres....9
7.1 - Sélection des candidatures....9
7.2 - Attribution des accords-cadres....9
7.3 — Echantillons....12
7.4 - Suite à donner à la consultation....12
8 - Renseignements complémentaires....12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....12
8.2 - Procédures de recours....13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Le présent accord-cadre concerne la fourniture de matériels d'électricité, de quincaillerie, de plomberie, de menuiserie et de peinture pour les besoins de la commune de Leers et de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La définition des prestations ainsi que les modalités d'exécution sont décrites dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Lieu(x) d'exécution :

59115 LEERS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

LOT 1 : Electricité

passé avec le montant maximum annuel de commande par période de 12 mois ci-dessous : 30 000 € HT pour la commune et 10 000 € HT pour le CCAS

LOT 2 : Quincaillerie

passé avec le montant maximum annuel de commande par période de 12 mois ci-dessous : 40 000 € HT pour la commune et 10 000 € HT pour le CCAS

LOT 3 : Plomberie

passé avec le montant maximum annuel de commande par période de 12 mois ci-dessous : 45 000 € HT pour la commune et 25 000 € HT pour le CCAS

LOT 4 : Menuiserie

passé avec le montant maximum annuel de commande par période de 12 mois ci-dessous : 45 000 € HT pour la commune et 10 000 € HT pour le CCAS

LOT 5 : Peinture

passé avec le montant maximum annuel de commande par période de 12 mois ci-dessous : **45 000 € HT** pour la commune et **20 000 € HT** pour le CCAS

1.5 - Nomenclature

Nomenclature CPV pertinente (Vocabulaire Commun des Marchés) :
CPV principal du marché : 44111000-1 Matériaux de construction Fournitures diverses pour maintenance des bâtiments

Objets secondaires :
Lot 1 Électricité : 31681410-0 Matériel électrique
Lot 2 Quincaillerie : 44316000-8 Quincaillerie
Lot 3 Plomberie : 44115210-4 Matériel de plomberie
Lot 4 Menuiserie : 44191000-5 Matériaux divers de construction en bois (ou fournitures de menuiserie)
Lot 5 Peinture : 44810000-1 Peintures

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Sans objet.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget propre des membres du groupement de commandes.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC), commun à tous les lots,
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, pour chaque lot,
- Les bordereaux de prix unitaires (BPU), pour chaque lot,
- Le cahier des clauses particulières (CCP), commun à tous les lots,

Il est mis gratuitement à disposition des opérateurs économiques sur la plateforme de dématérialisation https ://marchespublics596280.fr à compter de la publication de l'avis de marché. Seuls les opérateurs économiques ayant téléchargé les documents de la consultation après identification sont informés des éventuelles modifications qui y sont apportées.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats sont invités à présenter leur offre en distinguant clairement les engagements qui constituent des exigences minimales du marché et les performances proposées au-delà de ces exigences, notamment en matière environnementale.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

N°	Description
1	**L'acte d'engagement par lot (joint à renseigner)** Le document joint au dossier de consultation sera obligatoirement utilisé. Le taux de remise sur le catalogue général pour les produits hors BPU devra être renseigné dans l'acte d'engagement. Le candidat doit de le signer dès le dépôt de son offre.
2	**Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) valant le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) par lots (joint à renseigner) présentant :** - les prix unitaires contractuels, - les quantités estimatives servant de base au comparatif des offres. Le candidat joindra une version au format modifiable (EXCEL ou similaire) et une version au format non-modifiable (PDF ou similaire) avec signature. Le document joint au dossier de consultation sera obligatoirement utilisé. Les prix doivent toujours être exprimés en euro. En cas d'attribution, le BPU devra être signé par la personne habilitée à engager la société.
3	**Le cadre de réponse** dûment renseigné : document à fournir par le candidat au titre

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi et de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https ://marchespublics596280.fr

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Le cas échéant, l'attributaire du marché, signera son offre au format papier et la transmettra par voie postale, ou la déposera au service marché.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme CDG596280 (https ://marchespublics596280.fr). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Le délai pour le dépôt des questions devra se faire 10 jours au plus tard, avant la date limite de remise des offres indiquée en première page du présent règlement de consultation.

⚠ Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

Inversion de l'ordre d'analyse : Conformément aux dispositions de l'article **R. 2161-4 du Code de la commande publique**, l'acheteur se réserve la possibilité de procéder à l'examen des offres techniques et financières avant d'examiner les candidatures. L'examen de la candidature de l'attributaire pressenti sera effectué, en tout état de cause, avant l'attribution définitive du marché

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot « Peinture » :

Critère	Pondération
Prix	40
Attribution d'une note sur 20 points répartie comme suit : **1.1** Au vu du montant total figurant au DQE (note sur 45). Le DQE sert à comparer les offres ; il n'est pas contractuel. Toutes les lignes du DQE doivent faire l'objet d'une proposition de prix. **1.2** Le taux de remise sur catalogue (note sur 5) sera pris en compte dans la notation du critère prix. Basé sur un piquage de 10 produits non listés dans le BPU valant DQE et identique pour chaque candidat. A NOTER pour le lot 1 « électricité » : le niveau d'exigence de la qualité de tous les produits du lot 1 devra être de qualité de type « Legrand » ou 9quivalent. A défaut, l'offre du candidat sera considérée comme irrégulière.*	

Valeur Technique	50
Attribution d'une note sur 40 points répartie comme suit : **2.1** Echantillons : 20 points Les échantillons seront évalués sur les critères suivants : Pour la peinture : - Qualité de la peinture proposée - Couverture de la peinture proposée - Temps de séchage Pour les accessoires : - Qualité du produit - Ergonomie - Facilité de nettoyage **2.2** Descriptif des services proposés : 10 points **2.2.1** Organisation des livraisons et moyens mis en œuvre pour garantir le respect des délais : 6 points **2.2.2** Service après-vente (modalités d'échanges, de retour,...) : 2 points **2.2.3** Identification de l'interlocuteur dédié au présent marché : 2 points • Éléments fournis dans le cadre de réponse annexé. **2.3** Modalités de passation et de suivi des commandes (plateforme, site internet, logiciel, commande en ligne, etc.), facilité d'utilisation et fonctionnalités du dispositif proposé : 10 points • Éléments fournis dans le cadre de réponse annexé. Le critère « Valeur technique » recevra une note sur 40 points (40 étant la plus élevée), à laquelle sera appliquée la pondération de 40 %.	
Développement Durable	10
Réduction, réemploi, réutilisation et valorisation des emballages et déchets, au-delà des exigences minimales du marché Jugé sur la base du cadre de réponse sur 4 points • Optimisation des livraisons et du transport, notamment regroupement des commandes et limitation des livraisons évitables Jugé sur la base du cadre de réponse sur 3 points • Caractéristiques environnementales des produits proposés, au-delà des exigences minimales du marché, lorsque pertinentes pour le lot Jugé sur la base du cadre de réponse sur 3 points	

Pour tous les autres lots :

Critère	Pondération
Prix	50
Attribution d'une note sur 20 points répartie comme suit : **1.3** Au vu du montant total figurant au DQE (note sur 45). Le DQE sert à comparer les offres ; il n'est pas contractuel. Toutes les lignes du DQE doivent faire l'objet d'une proposition de prix. **1.4** Le taux de remise sur catalogue (note sur 5) sera pris en compte dans la notation du critère prix. Basé sur un piquage de 10 produits non listés dans le BPU valant DQE et identique pour chaque candidat. A NOTER pour le lot 1 « électricité » : le niveau d'exigence de la qualité de tous les produits du lot 1 devra être de qualité de type « Legrand » ou équivalent. A défaut, l'offre du candidat sera considérée comme irrégulière.*	
Valeur Technique	40
Attribution d'une note sur 20 points répartie comme suit : **2.4** Descriptif des services proposés : 10 points **2.4.1** Organisation des livraisons et moyens mis en œuvre pour garantir le respect des délais : 6 points **2.4.2** Service après-vente (modalités d'échanges, de retour,...) : 2 points **2.4.3** Identification de l'interlocuteur dédié au présent marché : 2 points • Éléments fournis dans le cadre de réponse annexé. **2.5** Modalités de passation et de suivi des commandes (plateforme, site internet, logiciel, commande en ligne, etc.), facilité d'utilisation et fonctionnalités du dispositif proposé : 10 points • Éléments fournis dans le cadre de réponse annexé. Le critère « Valeur technique » recevra une note sur 20 points (20 étant la plus élevée), à laquelle sera appliquée la pondération de 40 %.	
Développement Durable	10

Réduction, réemploi, réutilisation et valorisation des emballages et déchets, au-delà des exigences minimales du marché Jugé sur la base du cadre de réponse sur 4 points • Optimisation des livraisons et du transport, notamment regroupement des commandes et limitation des livraisons évitables Jugé sur la base du cadre de réponse sur 3 points • Caractéristiques environnementales des produits proposés, au-delà des exigences minimales du marché, lorsque pertinentes pour le lot Jugé sur la base du cadre de réponse sur 3 points	

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour le critère « Développement Durable », seuls les éléments effectivement décrits et justifiés dans l'offre sont pris en compte. Les exigences environnementales constituant des conditions minimales d'exécution ne sont pas notées une seconde fois ; l'évaluation porte sur les performances et mesures proposées au-delà de ces exigences. En l'absence d'éléments permettant d'apprécier un sous-critère, les points correspondants ne sont pas attribués.

Le titulaire retenu devra, avant le démarrage de l'exécution, présenter les modalités pratiques de mise en œuvre de l'action sociale prévue au marché. Un bilan des actions réalisées pourra être demandé par l'acheteur pendant l'exécution du marché.

7.3 — Echantillons

Les soumissionnaires du lot peinture devront remettre des échantillons permettant d'évaluer la qualité des produits proposés dans leurs offres.

Les candidats recevront un courrier via la plateforme du profil acheteur indiquant les conditions d'envoi et date après l'ouverture des offres.

Les échantillons sont gratuits et ne donne pas lieu à indemnisation.

7.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https ://marchespublics596280.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.